

**Annexe à l'arrêté Préfectoral 13-2023-04-24-00005 portant établissement d'une servitude de passage et d'aménagement destinée à assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie dans le massif de Sulauze – piste SU 201**

Demande de prise de servitude de passage et d'aménagement sur l'emprise d'une piste DFCI

Massif de Sulauze

Porteur de la servitude :  
Aix-Marseille-Provence Métropole

Plan de situation

-  Emprise de la servitude
-  Bande débroussaillée de sécurité (2x25m)
-  Parcelle - Commune d'Istres



Réalisé sous Qgis  
Source : IGN Scan25,  
BDtopo, BDortho  
Jun 2019

0 50 100 m

